

COMMUNIQUE

27 et 28 juin 2012

Sens de l'école, sens de la démocratie.

Le 27 juin 2012, le SNCA e.i.L. Convergence était reçu au Ministère de l'Education Nationale et le lendemain, 28 juin, il tenait son Conseil Syndical National au Lycée Louis-Davier de JOIGNY.

Il va de soi que l'ordre du jour du CSN a largement inspiré le contenu de la rencontre ministérielle ; le SNCA e.i.L. Convergence a d'abord fait remarquer qu'à l'occasion de la dernière campagne présidentielle, il avait été écouté par deux des cinq candidats auxquels il avait demandé audience : Madame Eva JOLY et Monsieur François HOLLANDE.

Le SNCA e.i.L. Convergence a ensuite rappelé qu'il avait été aux élections professionnelles de l'automne dernier après avoir été interdit de scrutin depuis 2005 par la collusion entre certaine organisation syndicale et certain haut fonctionnaire du MEN ; **qu'il espérait que ce qu'il avait obtenu contre le précédent pouvoir, c'est-à-dire se présenter devant les électeurs, ne lui serait pas contesté, en terme de moyens, par le nouveau.**

Puis, il a ensuite largement insisté sur deux carences de l'encadrement institutionnel de l'Ecole de la République : la médiocrité de certains de ses membres et l'incapacité qu'il a montrée jusqu'à présent à identifier les causes de l'absentéisme scolaire et les moyens de le combattre.

La médiocrité de certains fonctionnaires de l'encadrement de l'Education Nationale

Pour étayer sa dénonciation de la propension de certains responsables de l'Education Nationale à plier l'échine devant leur hiérarchie, le SNCA e.i.L. Convergence n'avait que l'embaras du choix. Il en a donné trois exemples.

1. Le récent rapport de l'Inspection Générale sur les Internats d'Excellence, nonobstant qu'il soit possible d'être ou non d'accord avec certaines de ses observations et conclusions, méconnaît de façon grossière le cahier des charges de ces Internats. A aucun moment, en effet, il n'est fait mention par l'Inspection Générale du rôle central du proviseur dans la construction et l'animation de l'Internat d'Excellence, rôle pourtant explicitement défini par le cahier des charges. Serait-ce qu'un bateau sans pilote a plus de chance d'arriver à bon port qu'un navire guidé par son capitaine ?
2. Le fonctionnement de la MGIEN-VERSAILLES, depuis 2005, s'effectue dans la transparence grâce au dialogue entre l'Intersyndicale, née de la crise de 2004, et les services rectoraux ; les résultats, permis par ce dialogue instauré par le Recteur, ont inspiré la circulaire de rentrée, la circulaire sur la MGIEN et la lettre de Vincent PEILLON aux personnels du MEN. Or, il est remis en

cause par une nouvelle CSAIO. Balayer d'un geste de la main le résultat positif de plusieurs années de travail serait-il une allégeance au mot d'ordre du changement ? Ou serait-ce que la délégation et la dilution des pouvoirs de décision mènent, si l'on n'y prend garde, à la tyrannie ?

3. La situation, à la fois ubuesque et tragique, du petit LP René-Cassin de PARIS XVIème est due aux cogitations de haut niveau du rectorat de Paris, de l'IG et du SIEC (Service inter académique des Examens et Concours) et aux nauséuses conjonctions des PPP (Partenariat Public Privé) qui ont abouti à confier à 25 profs « réquisitionnés » le soin de gérer la correction de VINGT DEUX MILLE copies de diplômes de niveau V ! Encore une fois l'Enseignement Professionnel Public, ses personnels, ses élèves, ses diplômes sont considérés avec un mépris qui se confond, en l'occurrence, avec la bêtise de ceux qui manifestent ce mépris.

Que ce soit pour le recrutement des chefs d'établissement, ou des inspecteurs, ou des responsables des administrations départementales, rectorales, ou nationales, ne serait-il pas temps que la qualification, la compétence, la connaissance réelle du terrain soient des critères plus importants et signifiants que l'aptitude à la reptation ? Il y a dans le MEN, à tous ses niveaux d'organisation et d'encadrement, des gens de grande qualité ; mais ils sont de moins en moins nombreux et surtout de moins en moins visibles devant l'envahissante et pernicieuse insuffisance des autres.

L'absentéisme scolaire est un problème social

Le SNCA e.i.L. Convergence a rappelé qu'il souhaitait la mise en place des CDDF (Conseil des Droits et Devoirs des Familles), institués par la loi de 2007, et dont moins d'une cinquantaine ont vu le jour. Il a justifié sa demande : en rassemblant autour du maire (ou de son adjoint), outre le représentant de l'Ecole publique qu'il a désigné, des représentants d'autres institutions républicaines (justice, police ou gendarmerie, services sociaux), le CDDF a le pouvoir de dialoguer avec les familles des élèves en rupture de ban scolaire ; ce que ne peut ni le chef d'établissement, ni le DASEN, ni l'Ecole laissée à ses seules forces.

L'obligation scolaire est à double sens, les parents étant tenus par la loi de scolariser leurs enfants, et l'Etat ayant reçu mission de la République de scolariser tous les enfants vivant sur le sol national. **L'absentéisme est une double infraction à la loi** : les familles ne la respectent pas et, en laissant à l'Ecole le soin de s'en débrouiller seule, l'Etat n'applique pas sa propre loi et faillit à sa mission.

Le SNCA e.i.L. Convergence a toujours considéré que la violence scolaire prenait sa source dans l'absentéisme. La violence scolaire n'a de scolaire que le lieu où elle s'exerce ; sa prévention et sa sanction relèvent de la LOI. L'Ecole peut signaler ce qui entrave la LOI ; mais, en aucun cas, elle n'a le pouvoir de la faire exécuter ni de sanctionner ceux qui passent outre. C'est pourquoi **le SNCA e.i.L. Convergence a demandé au représentant du ministre de faire en sorte que le problème de l'absentéisme scolaire soit traité à l'échelle de la société et non à celle, inadaptée, de l'Ecole. L'éradication de l'absentéisme scolaire est une exigence de la démocratie, donc de l'ensemble de la communauté des citoyens.**

Il va de soi que le SNCA e.i.L. Convergence n'a pas laissé de côté le problème des emplois dans l'Education Nationale. Il a rappelé quel rôle il avait joué dans l'adoption de la loi de février 2012 sur l'ouverture de concours spécifiques à destination des personnels précaires des trois Fonctions Publiques et insisté pour que ces concours soient ouverts dès la prochaine année scolaire. Donnant son point de vue sur l'annonce faite par le chef de l'Etat et son gouvernement de remédier à la politique destructrice d'emplois des précédentes années, il a toutefois fait remarquer que la création d'emplois précaires ou mal rémunérés ne donnerait pas les conditions de reprise de la croissance. **Il faut redonner du pouvoir d'achat aux**

travailleurs, en particulier aux fonctionnaires dont on sait que beaucoup sont fort mal payés, et même en dessous du SMIC. Emplois plus nombreux, certes ! Mais surtout mieux rémunérés !

Le SNCA e.i.L. Convergence s'est félicité, en début et en fin d'audience, d'avoir accès de nouveau au ministère de l'Education Nationale, ce que le précédent ministre lui avait refusé dès son arrivée au 110 de la rue de Grenelle. L'ostracisme (celui des scrutins, celui des audiences) doit savoir se fixer ses limites, au risque, sinon, d'être, lui aussi, un moyen, de la tyrannie.

Pour sa part, le SNCA e.i.L. est toujours aux côtés de ceux qui combattent et laisse le mépris à tous les autres.

SFDB, le 1^{er} juillet 2012

La secrétaire générale